



Numéro 133
10 nov 2021

Conseil collectif
rédigé à partir de notre réseau
d'observations en parcelles du début



COLZA

- Antigraminées racinaires: patience
- Larves d'altises
- Piloter l'azote avec MES SAT'IMAGES

BLE

- Désherbage
- Pucerons

POIS HIVER

- desherbage

DIVERS

- CSP
- Réglementation pulvé
- Certiphyto

FORMATION :

- Arbres et haies champêtres

de semaine et du BSV Ile-de-France n° 38 du 09/11/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



COLZA

stade 6 à 12 feuilles

Antigraminées racinaires : patientez encore

Les températures ont bien chuté avec des gelées blanches depuis le début de semaine. Attention toutefois à ne pas se précipiter avec les applications d'antigraminées racinaires (KERB FLO, IELO).

Les conditions d'application des produits à base de propyzamide sont (1) une baisse significative des températures (<5°C durant 3 jours consécutifs), (2) une température du sol à 5 cm de profondeur inférieure à 10° C, (3) suivi d'une pluie (5-10mm) pour assurer la bonne pénétration du produit.



RESERVE AUX ADHERENTS

Conditions d'utilisation des herbicides racinaires : le matin, sur sol humide et préparation fine. Absence de vent.

Ravageurs

Larves de grosses altises

Le stade « baladeur » devrait se poursuivre jusque mi-décembre. Une évaluation de la pression larvaire à l'aide d'un test Berlese permet de décider si l'ajout d'un insecticide avec le passage de KERB FLO est opportun. Pour le moment la pression ne dépasse pas 1 larve/plante même en situation très infestée.

Stade de sensibilité : du stade rosette à reprise de végétation

Seuil de risque : 70 % de plantes porteuses de larves ou 2-3 larves par plantes



A vos agendas : Un tour de plaine « colza » est prévu **le vendredi 3 Décembre** avec notre ingénieur régional de Terres Inovia. Au programme : Evaluation de la pression larvaires altises et CBT selon différent scénarios ITK, conseil désherbage etc... Horaire et localisation à définir.



Les colzas bien développés sont moins sensibles aux migrations des larves vers le cœur des plantes. Le risque est donc plus faible pour les gros colzas.

Conditions d'utilisation des insecticides : hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées, absence de vent. Intervenir de préférence le soir

MES SAT'IMAGES : Outil de Pilotage de l'azote par satellite pour optimiser la fertilisation

La Chambre d'agriculture de Région ile de France vous propose **MES SAT'IMAGES**, un outil de pilotage de l'azote sur colza et sur blé très concurrentiel pour un tarif de **7 €/ha**.

Au vu du coût actuel des engrais, il sera judicieux de piloter ses apports d'azote sur colza au printemps.

MES SAT'IMAGES est particulièrement pertinent dans les situations de :

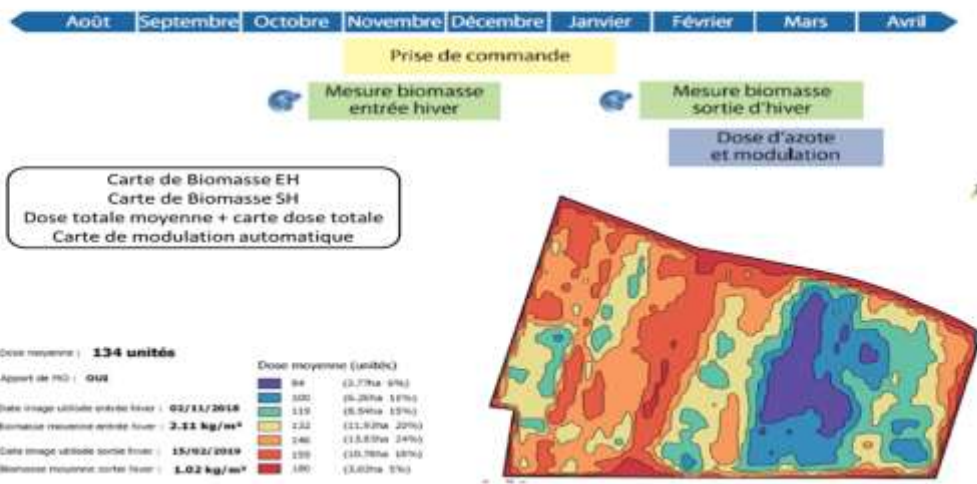
- **Colzas hétérogènes** : Mes Sat'images permet d'améliorer la mesure de la biomasse en analysant l'ensemble de votre parcelle pour trouver le meilleur compromis.
- **Colzas très développés** : Grâce à la cartographie entrée et sortie hiver de la biomasse de vos colzas, Mes Sat'Images évalue précisément l'azote déjà absorbé et l'azote restitué par la perte des feuilles, c'est-à-dire l'azote qui ne sera plus à épandre.

Les commandes peuvent se faire dès maintenant et jusqu'au 15 décembre. Contactez - nous pour vous inscrire et réserver vos parcelles.



L'OAD Mes sat'im@ges utilise les images satellites pour mesurer et créer des cartes de biomasse de vos parcelles de colza en entrée et en sortie hiver. Un calcul de la dose d'azote à apporter est effectué à partir de ces cartes de biomasse pour aboutir à une carte de modulation de dose utilisable dans les consoles de vos matériels. Une dose moyenne totale est également calculée.

Exemple de carte de biomasse réalisée sur une parcelle de colza



🚩 Désherbage

📌 Rappel des conditions d'application en période de gel

Avec la baisse des températures et les gelées blanches il convient d'être vigilant au désherbage et au risque de sélectivité. Eviter de désherber en post levée avant ou pendant une période de gel ($< -2^{\circ}\text{C}$) ou de fortes amplitudes thermiques ($> 15^{\circ}\text{C}$) pour éviter des problèmes de sélectivité.

📌 Attention au stade pointant

Des semis de blé/maïs ou blé/betterave réalisés il y a 8-10 jours n'ont pas pu être désherbés en prélevée. Ces parcelles arrivent maintenant au stade pointant de la céréale, très sensible à la phytotoxicité.

- Reportez votre désherbage au stade 1 feuille vraie (voir conseil ci-dessous).

📌 Evaluer sa pression graminée en cours de campagne

Le désherbage de post-levée précoce est à positionner au stade 1 feuille vraie. Profiter de ce moment pour évaluer la pression graminée de votre parcelle et adapter votre stratégie si besoin. On observe parfois des pressions graminées très fortes, ou malheureusement l'efficacité curative de la chimie sera limitée. Dans ces conditions il peut être opportun d'envisager la destruction de la culture pour un resemis de blé.



Photo CARIDF

[Notre conseil:](#)

🔒
RESERVE AUX ADHERENTS

Po
 sa
 in
 En
 >
 >

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour un tour de vos parcelles et discuter de votre programme.



Vous pouvez également utiliser le désherbage mécanique, il est possible d'intervenir avec des outils en plein tel que la herse étrille, roto étrille à l'automne en prélevée à l'aveugle et ou en post levée 2 – 3 feuilles du blé. Afin d'avoir une très bonne efficacité du désherbage mécanique il faut intervenir sur sol ressuyé et avec du soleil sur les 3 jours qui suivent l'intervention.

Rappel des conditions d'application des herbicides de prélevée : les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de pulvériser sur un sol humide. Absence de vent.

Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée : hygrométrie $> 70\%$, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques $> 15^{\circ}\text{C}$ et les gelées matinales $< -1^{\circ}\text{C}$.

🚩 Pucerons

Dans la grande majorité des cas, un insecticide a été ajouté avec le désherbage à 1 feuille. Les semis tardifs sont moins exposés au risque de JNO.

Niveau de risque : faible pour le moment. Très peu de pucerons sont observés et les gelées blanches réduisent leur activité.

Stade de sensibilité : de la levée à fin tallage. L'observation se fait principalement jusqu'au stade tallage.

Rappel du seuil d'intervention : 10 % de pieds colonisés ou présence de pucerons durant plus de 10 jours



No
>
MA

Conditions d'utilisation des insecticides : hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées, absence de vent, intervenir le soir ou en fin d'après-midi.

Limaces

Les limaces sont toujours très actives et engendrent régulièrement des dégâts en bordure de parcelle. Surveillez vos parcelles du semis jusqu'au stade 3 feuilles et protéger prioritairement les bordures de parcelles.

POIS D'HIVER

(semis à 1 feuille)

Nous entrons dans la période optimale de semis du pois d'hiver. Attendre que le sol soit bien ressuyé afin d'assurer un semis en bonnes conditions.

- Pour le conseil complet se référer à l'infoplane n°132.

Désherbage

Préférez le traitement de prélevée pour limiter le risque de phytotoxicité, notamment en sol drainant.

>
CHA



NIR
déc
CHA
des
CEN
ren

Att
Le C
qu'

Conditions d'utilisation :

Les herbicides racinaires sont plus efficaces sur sol humide. Traitement à réaliser juste après semis. Traiter après une pluie et en l'absence de vent. Réaliser le roulage avant l'application des prélevées.



Pratiquer des faux-semis courant octobre avant le semis, réduit la pression adventice.

DIVERS

CSP

Le 1^{er} janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100%, HVE3).

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, mieux la comprendre, connaître le calendrier et l'aborder sereinement, la Chambre d'agriculture vous a proposé un webinaire lundi 13 septembre. Vous pouvez visionner le replay à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns_xVMz0

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie Elbe au 06.48.92.61.80 ou julie.elbe@idf.chambagri.fr

Réglementation pulvé

Depuis le 1er janvier 2021, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs ne reste valable que 3 ans au lieu de 5. Cependant, l'acquéreur d'un appareil neuf a 5 ans pour réaliser le premier contrôle.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient de signer un nouveau décret en vigueur depuis le **1er octobre 2021**, prévoyant de **nouvelles sanctions pour les agriculteurs qui ne respecteraient pas les obligations liées au contrôle de leur pulvérisateur**.

Ainsi, **l'agriculteur peut se voir suspendre son Certiphyto pour une durée maximale de 6 mois** lorsqu'il n'est pas en mesure de justifier que le matériel d'application de produits phytopharmaceutiques qu'il utilise a fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire en cours de validité.

Le décret prévoit également qu'en cas d'utilisation d'un **pulvérisateur déclaré défaillant** à l'issue du dernier contrôle périodique, l'agriculteur peut recevoir une **contravention de quatrième classe**.

Certiphyto

Certiphyto : inscrivez-vous dès maintenant !

Il est important de renouveler le Certiphyto au plus tard 2 mois avant sa date de fin de validité.

De nouvelles dates vous sont proposées en novembre et janvier pour la Seine-et-Marne :

Date	Ville
Lundi 29 novembre 2021	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Mardi 12 janvier 2022	77350 LE MÉE-SUR-SEINE

Les renseignements et les inscriptions peuvent se faire au 01 39 23 42 38 ou directement en ligne: <https://www.cognitofrms.com/Caridf/formulairedinscriptioncertiphyto>

Pour toute information, vous pouvez contacter Julie Elbé, responsable de formation au 06 48 92 61 80.

FORMATION





INSCRIPTION OUVERTE !

ARBRES ET HAIES CHAMPETRES : CONCEVOIR, ENTREtenir ET TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES (IAE)

Date	Horaires	Adresse
Vendredi 10 décembre 2021	9h00 17h30	Salle des Fêtes (Rue de la Gare) 77510 VERDELOT

PROGRAMME :

Comprendre les différentes fonctions possibles d'une IAE d'arbres ou de haies champêtres

-  Description des plus values qu'apportent les arbres et haies champêtres pour la biodiversité
-  Les continuités écologiques
-  L'érosion des sols
-  Les effets brise-vent et micro-climat

Savoir concevoir une IAE efficace pour l'environnement et adaptée à l'exploitation

- ▲ Choix des essences, des emplacements
- ▲ L'entretien des arbres et haies champêtres selon différents objectifs

Savoir communiquer pour tirer profit de ses IAE auprès des acteurs économiques

- ▲ Atelier petit groupe : valoriser mon IAE, comment, auprès de qui ?
- ▲ Situer les acteurs du territoire associatifs, syndicaux et municipaux
- ▲ Un communiquer de presse comment ça marche?

Contributeurs VIVEA * : 21 €


Pour tout renseignement supplémentaire ou obtenir le bulletin d'inscription, merci de prendre contact avec
Louise VAN CRANENBROECK : 07 79 99 53 40

COMPOSITION DES PRODUITS CITES



RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.